

ANIMATION NUIT FLAMBOYANTE
CONCERT ANNEES 70-80

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre de la « Nuit flamboyante » qui se déroulera le 27 septembre 2024,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession de droit de représentation est signé avec l'autoentreprise « COURTOIS Anthony » n° de SIREN 528681604, domiciliée à PARIS (75008), 34 avenue des Champs Elysées, représentée par son Monsieur Anthony COURTOIS.

Article 2 :

La prestation consiste en un spectacle dansant années 70-80/Pop-Rock, de 2 heures le vendredi 27 septembre 2024 de 20h à 22h, parc Sainte-Agathe à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 3.800 € (TVA non applicable, art 293B du CGI), auquel s'ajoute la fourniture de 4 à 6 repas ainsi que le paiement des droits d'auteur.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 22 août 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

22 AOUT 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240822-DEC2024-87-DE
Date de télétransmission : 22/08/2024
Date de réception préfecture : 22/08/2024